

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00518**

**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA  
COMMUNE DE L'ETRAT - MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU  
PUBLIC**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 102

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 122

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY,  
M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL  
NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS,  
M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD,  
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH,  
M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ,  
Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD,  
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,  
Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,  
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES,

**RECUE EN PREFECTURE**  
**Le 08 décembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161014-D20160051810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161208

M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,  
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,  
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Michel BEAL, M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON,  
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016**

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE L'ETRAT - MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-9 et L 153-45 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux plans locaux d'urbanisme qui font l'objet, après le 1er janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 120-1 et suivants ;

Vu le dossier de modification du PLU qui a pour objet de supprimer du texte et du plan de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur Moulin Picon les références au projet d'équipements publics et notamment de gendarmerie ;

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de l'Etrat selon les modalités ci-dessous :

- la mise à disposition se déroulera pendant une durée de 32 jours, du lundi 12 décembre 2016 (10h00) au jeudi 12 janvier 2017 (17h00) inclus,
- pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :
  - à la commune de L'Etrat, dans les locaux du service urbanisme de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un registre en mairie permettra le recueil des observations,
  - à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations, et sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr>,

- le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées (PPA),
- un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition sera affiché en mairie de L'Etrat et au siège de Saint-Etienne Métropole et publié dans le journal « La Tribune Le Progrès » huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de L'Etrat.

Le dossier est consultable sur le site :

[http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers\\_plu/](http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers_plu/)

Login : elus-cc

Mot de passe : ccPLU42

Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **valide les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de L'Etrat,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**